



Société anonyme au capital de 1.916.958 €  
Siège social : AIGREFEUILLE D'AUNIS Zone Industrielle  
307 309 898 RCS LA ROCHELLE

-:-

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 18 FEVRIER 2015**

-:-

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 août 2014 et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous demanderons également, à l'occasion de cette assemblée, de vous prononcer sur le rachat par la société de ses propres titres, la fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et la désignation d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean-François FOUNTAINE qui a souhaité cesser ses mandats d'administrateur et de président de notre société le 1<sup>er</sup> juillet 2014 en raison de ses nouvelles fonctions électives.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des commissaires aux comptes.

-:-

**PREMIERE PARTIE  
RAPPORT DE GESTION  
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2014**

## **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

### **Présentation des comptes sociaux**

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de notre exercice 2013/2014 s'élève à 49 596 142 € contre 40 726 297 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 2 868 530 € contre 429 711 € pour l'exercice 2012/2013.

Après prise en compte du résultat exceptionnel positif de 960 633 €, de la participation des salariés aux résultats d'un montant de 961 700 € (participation, intéressement et prime de partage des profits), et d'un impôt sur les sociétés de 989 395 €, le résultat est positif pour 1 878 067 €.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net est de 8 280 126 €, l'actif circulant net (y compris les charges constatées d'avance) de 23 339 191 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 14 655 291 €, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 178 978 € et les dettes à 14 789 102 €.

Aucun changement de méthode de comptabilisation n'est intervenu au cours de l'exercice 2013/2014.

### **Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé**

Notre chiffre d'affaires a enregistré une progression de 21,78 %.

*Le segment « Cœur de gamme » poursuit sa progression et le segment « Flagship » rebondit fortement.*

L'activité au cours de l'exercice 2013/2014 a progressé dans tous les secteurs.

Les ventes du « Cœur de gamme » ont augmenté de 15,7 %, et représentent un chiffre d'affaires de 31,6 M€.

Le segment « Flagship » a quant à lui progressé de 39,3%, pour un chiffre d'affaires de 14,5 M€.

Le solde des ventes a été réalisé grâce aux Day charters, aux ventes de pièces et au négoce.

Cette progression a été permise par la montée en cadence de l'Hélicoptère 44 et le lancement des deux modèles « Flagship » Cumberland 47LC et Victoria 67.

### ***Notre développement commercial à l'export se poursuit***

FONTAINE PAJOT poursuit son déploiement et renforce son réseau commercial à l'international : 58% des ventes sont désormais réalisées hors d'Europe.

Le marché de l'Amérique du Nord représente 11% des ventes, les Caraïbes 16,5%, et la zone couvrant le Pacifique, l'Asie, l'océan Indien et l'Amérique du Sud représente 30,4% des ventes.

L'Europe (hors France) progresse de 21% en ligne avec l'activité du chantier, pour représenter 25% des ventes.

La France est restée stable, et représente 17% des ventes.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Notre société recueille les fruits de ses investissements récents et de sa présence accrue sur l'ensemble des salons majeurs de la profession en France et à l'international en direct ou via ses concessionnaires.

Les ventes déjà réalisées, en progression, permettent de viser une nouvelle croissance pour l'exercice 2014/2015. Elle devrait être favorisée par la sortie de nouveaux modèles, notamment du Saba 50, dont la première unité a été vendue au cours de l'exercice 2013/2014.

### **Activité en matière de recherche et de développement**

Nous poursuivons nos efforts d'innovation, par le lancement de nouveautés (Saba 50, Victoria 67), de versions renouvelées de nos modèles (Summerland 40 LC), et en étendant le catalogue d'options, en particulier sur l'Eco Cruising (contrôle de l'énergie à bord).

Nous continuons également de perfectionner les technologies d'infusion et du Resin Transfer Moulding (RTM) par la mise au point de process et de moules dédiés.

Nous poursuivrons les efforts nécessaires à l'optimisation et la généralisation de ces technologies et à la formation du personnel.

Les frais de recherche et développement liés aux développements de nouveaux moules, s'élèvent globalement à 407 834 € au titre de l'exercice 2013/2014.

### **Situation de l'endettement de la société et moyens de financement de l'activité**

La capacité d'autofinancement de l'entreprise ressort positive à 4 428 984 € contre 2 047 394 € l'exercice précédent.

La trésorerie courante et disponible au 31 août 2014 se monte à 5 304 636 €.

Les emprunts et dettes financières à la même date s'élèvent à 1 223 490 € contre 1 691 758 € l'exercice précédent.

Ils sont constitués pour 92,6 % par des dettes bancaires et pour 7,4 % par la participation due aux salariés.

## Description des principaux risques auxquels la société est confrontée

### ~ Risque de taux

Les emprunts de la société sont souscrits soit à taux fixe, soit à taux indexé (Codevi), soit à taux variable. Compte tenu des délais restant à courir sur les remboursements d'une part, de la dégressivité de la part des intérêts dans les mensualités restant à payer d'autre part, et enfin du mix de taux (fixe et variable) dans les emprunts restant à rembourser, la société estime qu'une variation défavorable des taux variables aurait un impact limité sur ses comptes.

### ~ Risque de change

La société est modérément exposée à la variation du taux de change euro-dollar du fait de ses ventes sur le marché américain. Les ventes en dollars ont ainsi représenté pour l'exercice clos au 31 août 2014, 13,7 % des ventes. La stratégie de la société est d'adapter son tarif en dollars le plus fréquemment possible pour suivre l'évolution du taux de change.

Compte tenu de l'incertitude sur l'évolution du rapport dollar-euro sur les dernières années, il est rappelé que les ventes de grandes unités sur le marché nord américain ne se font plus qu'en euro.

Enfin la société met en place des couvertures à terme ou à option, afin de couvrir ses ventes, et se prémunir des évolutions défavorables du change.

### ~ Risque de liquidité

La trésorerie disponible de la société est placée en dépôts à termes ou en sicav, supports peu sujets aux fluctuations du marché.

A la clôture de l'exercice 2013/2014, la société dispose d'un niveau de trésorerie suffisant par rapport à son activité.

### ~ Risque garantie produits

La société enregistre une provision pour garantie client déterminée sur la base d'un coût de retour statistique (garantie 2 ans sur l'ensemble du bateau) et de coûts prévus d'intervention (garantie 5 ans sur la structure du bateau). Par mesure de prudence, les produits latents pouvant provenir des garanties des assurances ou des prises en charges des fournisseurs, ne viennent pas diminuer le montant de la provision.

Au 31/08/2014, la provision pour garantie client s'élève à 1 826 413 €.

## Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important susceptible de modifier profondément les comptes sociaux ou les termes du présent rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

## RESULTAT ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 1 878 067 €.

Dès que votre assemblée générale aura approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014 figurant aux documents de synthèse et pris connaissance de l'annexe, il vous appartiendra de statuer sur l'affectation des résultats.

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à 1 878 067 € à l'amortissement des pertes antérieures qui se trouveront ainsi ramenées de 3 406 576 € à 1 528 509 €.

Nous vous proposons également de verser aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 0,30 € par action, prélevée sur les réserves ordinaires.

Les dividendes seraient mis en paiement, au siège social dans les neuf mois de la clôture.

Il est précisé que les actions possédées par la société à la date de mise en paiement n'auront pas droit au versement de ce dividende, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « report à nouveau ».

Il est indiqué ici, pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 ter du code général des impôts, que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, en application du 2° et 3° de l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution par notre société au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts, ont été les suivants :

Exercices	Dividende par action	Abattement
31/08/2013	0,20 €	ouvrant droit
31/08/2012	0,09 €	ouvrant droit
31/08/2011	/	/

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

La clôture des opérations de liquidation de la société IRIS SA a été prononcée par le Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE le 26 août 2014.

La participation que nous détenons dans le capital social de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS, est restée inchangée.

L'exercice 2013/2014 de cette société se clôture par un chiffre d'affaires de 381 815 € (contre 286 247 € l'exercice précédent) et par un bénéfice de 2 767 € (contre un bénéfice de 34 161 € pour l'exercice précédent).

Le montant de ses capitaux propres est positif et s'élève à 95 675 € (contre 97 189 € l'exercice précédent).

Nous vous informons que la société n'a pris au cours de l'exercice, aucune participation significative supérieure à l'un des seuils fixés par l'article L 233-6 du code de commerce dans des sociétés ayant leur siège en France, ni le contrôle de telles sociétés.

## CAPITAL ET ACTIONNARIAT

### Situation du capital

Notre capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 1 916 958 € divisé en 1 666 920 actions de 1,15 €.

### Répartition du capital

Nous vous indiquons ci-après, conformément à l'article L 233-13 du code de commerce, l'identité des actionnaires détenant au 31 août 2014, directement ou indirectement, plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 2/3, 90 % ou 95% du capital social ou des droits de vote de la société.

Un franchissement de seuils a été porté à notre connaissance au cours de l'exercice 2013/2014.

\* La société ALTO INVEST nous a informé le 26 février 2014, que les fonds qu'elle gère ont franchi à la baisse le seuil statutaire de 2,5 % du capital de la société FONTAINE PAJOT, suite à la cession de :

- 17 692 actions et 17 692 droits de vote par ALTO INNOVATION 5, soit 1,06 % du capital et 0,63 % des droits de vote,
- 22 878 actions et 22 878 droits de vote par ALTO INNOVATION 6, soit 1,37 % du capital et 0,81 % des droits de vote.

\* Les fonds gérés par ALTO INVEST détenaient au 26 février 2014, un total de 40 570 actions représentant 2,43 % du capital et 1,44 % des droits de vote de notre société.

Aucun autre franchissement de seuil n'a été porté à notre connaissance au cours de l'exercice.

Au 31 août 2014, le capital social est réparti de la façon suivante :

Identité des actionnaires	Nombre d'actions	%	nombre d'actions en vote simple	nombre d'actions en vote double	nombre de droits de vote
<b>ACTIONS AU NOMINATIF</b>					
<b>ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 50 % DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE</b>					
COMPAGNIE DU CATAMARAN	905 147	54,30	-	905 147	1 810 294
<b>ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 15 % DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE</b>					
FEMT BV	276 174	16,57	0	276 174	552 348
<b>ACTIONNAIRES DETENANT MOINS DE 5 % DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE</b>					
	10 667	0,64	3 298	7 369	18 036
<b>Total au nominatif</b>	<b>1 191 988</b>	<b>71,51</b>	<b>3 298</b>	<b>1 188 690</b>	<b>2 380 678</b>
<b>PUBLIC</b>					
<b>Total public</b>	<b>474 932</b>	<b>28,49</b>	<b>474 932</b>	<b>-</b>	<b>474 932</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 666 920</b>	<b>100</b>	<b>478 230</b>	<b>1 188 690</b>	<b>2 855 610</b>

### Droit de vote double

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 11 mai 2007 a mis en place un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

### Actionnariat salarié

~ Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés. En conséquence, nous n'avons pas établi le rapport prévu à l'article L 225-184 du code de commerce.

~ En application des règles de l'article L 225-102 alinéa 1<sup>er</sup> du code de commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L 443-1 et s. et L 442-7 du code du travail, et L 214-39 et L 214-40 du code monétaire et financier.

~ La dernière proposition d'augmentation du capital réservée aux salariés de la société a été proposée lors de l'assemblée mixte du 19 février 2014.

Aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

### Rachat par la société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du code de commerce, nous vous informons ci-après des opérations réalisées en vertu de l'autorisation de rachats d'actions consentie par l'assemblée générale du 19 février 2014 :

Aucune action n'a été achetée ou vendue sur le compte de rachat d'actions de la société au cours de l'exercice.

Le nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité, dont la gestion a été confiée à la société Portzamparc, a été le suivant :

- 37 090 actions achetées au cours moyen de 15,85 €
- 41 106 actions vendues au cours moyen de 14,72 €.

Il n'y a pas eu de frais de négociations dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 août 2014, 3 297 actions étaient inscrites sur le compte de rachat d'actions de la société (soit 0,20 % du capital) et 3 000 actions étaient inscrites dans le cadre du contrat de liquidité (soit 0,18 % du capital), le cours du titre à cette même date étant de 19,88 €.

Les actions en compte dans le contrat de liquidité n'ont pas fait l'objet de réaffectation.

### Autorisations d'émission données au conseil d'administration

En application de l'article L 225-100 du code de commerce, nous vous précisons que les délégations accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentations de capital se présentent ainsi :

Type d'augmentations	AGÉ	Durée	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice dans le cadre de cette autorisation
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription*	19.02.2014	26 mois	575.000 € ***	Néant
Augmentation du capital social réservée aux actionnaires**	19.02.2014	26 mois	575.000 €***	Néant
Attribution gratuite d'actions	19.02.2014	38 mois	1,5 % du capital social	Néant



\* délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.  
 \*\* délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.  
 \*\*\* plafond global aux deux autorisations.

Aucune autorisation d'émission n'a été utilisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice soumis à approbation.

## **INFORMATIONS PARTICULIERES**

### **En matière fiscale**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du même code (frais généraux non déductibles des bénéficiaires) et qui se sont élevés globalement à 1 779 € pour l'exercice écoulé, étant précisé que l'impôt qui en résulte est de 593 €.

### **En matière sociale**

La participation des salariés aux résultats (participation, intéressement et prime de partage des profits) s'élève à 961 700 €.

### **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices (annexe 1).

### **Information sur les délais de paiement**

Est également jointe au présent rapport, conformément à l'article L 441-6-1 du code de commerce, une annexe vous informant sur les délais de paiement de nos fournisseurs (annexe 2).

## **INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **Dissociation des fonctions de président et de directeur général**

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du code de commerce, de la décision prise par votre conseil d'administration, par délibération du 19 février 2014, de modifier les modalités d'exercice de la direction générale de la société et de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Suite à cette décision, Monsieur Jean-François FOUNTAINE a été confirmé dans ses fonctions de président du conseil d'administration, et Monsieur Nicolas GARDIES, qui exerçait jusqu'alors les fonctions de directeur général délégué, a été nommé aux fonctions de directeur général.

Monsieur Romain MOTTEAU a été nommé en remplacement de Monsieur Nicolas GARDIES aux fonctions de directeur général délégué.

## **Démission de Monsieur Jean-François FOUNTAINE de ses mandats de président et d'administrateur de la société**

Monsieur Jean-François FOUNTAINE ayant fait part au conseil d'administration de sa décision de cesser ses mandats de président et d'administrateur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, votre conseil a désigné Madame Claire FOUNTAINE aux fonctions de président du conseil en son remplacement, à compter de cette date, par délibération du 4 juin 2014.

### **Liste des mandats et fonctions**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous présentons dans une annexe au présent rapport (annexe 3) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013/2014.

### **Echéance des mandats**

Nous vous rappelons qu'aucun des mandats des administrateurs ou des commissaires aux comptes ne vient à échéance avec la présente réunion.

### **Opérations sur titres réalisées par les dirigeants**

Aucune opération sur titres excédant le plafond légal de 5 000 € sur l'année civile n'a été portée à notre connaissance.

## **CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce.

Votre commissaire aux comptes a été informé de ces conventions. Il vous les présente et vous donne à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

Nous vous précisons que la liste des conventions significatives visées à l'article L225-39 du code de commerce a été communiquée par le président aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

## **QUITUS**

Vous voudrez bien nous consentir quitus de notre gestion pour l'exécution de nos mandats respectifs au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

--

## **DEUXIEME PARTIE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER AU RACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIETE**

L'autorisation consentie au conseil par l'assemblée générale du 19 février 2014 pour procéder à des rachats d'actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du code de commerce, arrivant à expiration le 18 août 2015, il vous est proposé de la reconduire, pour une nouvelle durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Ces rachats peuvent être effectués en vue de :

- favoriser la liquidité des titres de la société et notamment d'assurer l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'attribution d'actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux de la société,
- la conservation et la remise d'actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation boursière,
- l'annulation d'actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres.

Cette autorisation annulerait et remplacerait la précédente du 19 février 2014.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir autoriser votre conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société, soit à ce jour, 166 692 actions, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant ladite autorisation, pour un prix d'achat par action ne devant pas être supérieur à 40 €.

### **ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS**

Il vous est proposé de fixer l'enveloppe globale des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 août 2014 à un montant de 12 500 €.

### **DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

Nous vous demanderons de prendre acte de la démission de Monsieur Jean-François FOUNTAINE de ses fonctions d'administrateur à effet du 1er juillet 2014 et vous proposons de ne pas pourvoir à son remplacement.

Nous pensons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires.

Nous sommes à votre disposition pour les compléter par toutes précisions que vous souhaiteriez.

Nous vous demandons d'approuver par votre vote les résolutions qui vous sont proposées.

Fait à LA ROCHELLE

Le 19 décembre 2014

Pour le Conseil d'Administration

\_\_\_\_\_  
Claire FOUNTAINE



\_\_\_\_\_  
Nicolas GARDIES



## RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Euros

(Code de commerce - Article R225-102)

	31/08/2010	31/08/2011	31/08/2012	31/08/2013	31/08/2014
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 769 689	1 916 958	1 916 958	1 916 958	1 916 958
Nombre d'actions ordinaires	1 538 860	1 666 920	1 666 920	1 666 920	1 666 920
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	32 240 106	35 304 035	38 402 279	40 726 297	49 596 142
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	- 182 985	1 995 105	2 701 093	2 159 918	3 001 626
Impôts sur les bénéfices	-1 189 687	- 553 820	- 7 822	419 364	989 395
Participation des salariés		360 716	434 932	571 832	961 700
Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	-2 402 246	-2 027 354	801 218	541 235	1 878 067
Résultat distribué			149 492	332 340	
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dot. aux amort, dépréciations et provisions	1	1	1	1	1
Résultat après impôts, participation, dot. aux amort, dépréciations et provisions	- 2	- 1	0	0	1
Dividende attribué			0	0	
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	342	317	291	276	305
Montant de la masse salariale	7 741 024	7 612 006	7 450 519	7 546 611	8 299 367
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres	2 844 764	2 992 602	3 157 886	3 217 754	3 443 484

## ANNEXE 2

### INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (Articles L. 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce)

Solde des dettes fournisseurs par date d'échéance :

Exercice clos le 31 août 2013 :

<b>de 0 à 30 jours</b>	<b>de 31 à 60 jours</b>	<b>de 61 à 90 jours</b>	<b>plus de 90 jours</b>
<b>2 980 909 €</b>	<b>541 003 €</b>	<b>72 098 €</b>	<b>0</b>

Exercice clos le 31 août 2014 :

<i>de 0 à 30 jours</i>	<i>de 31 à 60 jours</i>	<i>de 61 à 90 jours</i>	<i>plus de 90 jours</i>
<b>2 827 060 €</b>	<b>477 183 €</b>	<b>25 503 €</b>	<b>0</b>

### ANNEXE 3

#### LISTE DES AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2014

Prénom, nom, ou dénomination sociale et adresse	Mandat ou fonction exercé dans d'autres sociétés
<b>Partant au 01/07/2014</b> <b>Jean-François FOUNTAINE</b> Rue de l'Eglise MORTAGNE 17290 THAIRE D'AUNIS	- Président de la société LA COMPAGNIE DU CATAMARAN SAS - Gérant de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS, SARL de droit tunisien
<b>Claire FOUNTAINE</b> Rue de l'église MORTAGNE 17290 THAIRE D'AUNIS	Néant
<b>Nicolas GARDIES</b> 15 rue de la Descenderie 17000 LA ROCHELLE	- Gérant de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS, SARL de droit tunisien
<b>Mathieu FOUNTAINE</b> Rue de l'Eglise MORTAGNE 17290 THAIRE D'AUNIS	Néant
<b>Yann THOMAS</b> 5 route de Saint-Euphrone 21140 VILLARS ET VILLENOTTE	- Président de la société SELMO (SASU) - Administrateur de la SA MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS - Gérant de la société civile IMT INVEST - Directeur Général de la SAS MANUFACTURE CTS AUXERRE